



**Pôle Alpin d'Etudes et de Recherche
pour la Prévention des Risques Naturels**

CADRE DE REFERENCE DE LA GESTION INTEGREE DES RISQUES NATURELS A DESTINATION DES TERRITOIRES DU MASSIF ALPIN



GIRN Alpes



SOMMAIRE

SECTION 1. Fondements de la Gestion Intégrée des Risques Naturels (GIRN) dans les Alpes	3
I. Mise en contexte	3
A. La GIRN, une vision innovante complémentaire au mode de gestion réglementaire des risques	3
B. La GIRN et la politique française de prévention des risques naturels	5
II. Principes fondamentaux de la GIRN	6
A. Principes fondamentaux de dimension opérationnelle	6
B. Principes fondamentaux de dimension stratégique	7
III. Démarche et outils d'analyses permettant de caractériser et de piloter la GIRN	8
A. Objectifs de la démarche	8
B. La grille de spécification de la GIRN, base de la démarche d'analyse	9
C. Les outils de la démarche d'analyse et leur mode d'utilisation	10
D. Précautions d'utilisation des grilles d'analyse	11
SECTION 2. Guide des bonnes pratiques de la GIRN	12
I. Objectifs et contenu du guide	12
A. Qu'entend-on par « bonne pratique » ?	12
B. Quelle est la vocation de ce guide ?	12
C. Que peut-on trouver dans ce guide ?	12
II. Bases constitutives de mise en œuvre de la GIRN	13
A. Gouvernance et mise en réseau	13
B. Cycle de mise en œuvre de la GIRN et outils clefs	15
C. Mise en perspective de la GIRN au regard des 7 piliers de la prévention des risques	17
III. Bonnes pratiques de gestion opérationnelle d'une action de GIRN	18
A. Au regard de la phase de conception et de planification	19
B. Au regard de la phase de réalisation et de suivi opérationnel	22
C. Au regard de la phase du bilan et des perspectives	25
IV. Bonnes pratiques relatives aux champs d'application de la GIRN	26
A. Actions relatives à la mémoire et à la culture locale du risque	26
B. Actions relatives à l'amélioration et à la coordination des acteurs de la gestion des risques	26
C. Actions visant le développement d'une meilleure connaissance de la vulnérabilité aux aléas	27
D. Actions en lien avec la prospective territoriale	27
E. Actions intégrées au sein d'autres thématiques territoriales	27

LISTE DES SCHEMAS

SCHEMA 1 : CYCLE DE GESTION DES RISQUES NATURELS.....	3
SCHEMA 2 : DOMAINE D'INTERVENTION DE LA GIRN SUR LA BASE DE LA COURBE DE FARMER.....	4
SCHEMA 3 : EFFETS ESCOMPTEES DE LA GIRN SUR LA COURBE DE FARMER.....	4
SCHEMA 4 : LES 7 PILIERS DE LA PREVENTION DES RISQUES NATURELS EN FRANCE.....	5
SCHEMA 5 : PRINCIPES FONDAMENTAUX DE DIMENSION OPERATIONNELLE.....	6
SCHEMA 6 : PRINCIPES FONDAMENTAUX DE DIMENSION STRATEGIQUE.....	7
SCHEMA 7 : LES GRILLES D'ANALYSE DE LA GIRN.....	10
SCHEMA 8: ECHELLES OPERATIONNELLES DE LA GIRN DANS LE MASSIF ALPIN.....	13
SCHEMA 9 : ECHELLES DE GOUVERNANCE DE LA GIRN DANS LE MASSIF ALPIN ET LEURS ACTEURS.....	13
SCHEMA 10 : RESEAU DE LA GIRN ET CARACTERISTIQUES DES INTERACTIONS ENTRE ECHELLES OPERATIONNELLES.....	14
SCHEMA 11 : CYCLE DE MISE EN ŒUVRE DE LA GIRN.....	15
SCHEMA 12 : ETAPES DE REALISATION DU PRT.....	15
SCHEMA 13 : MODELE DU DIAGRAMME EN ARBRE RELATIF AUX BONNES PRATIQUES DE GESTION OPERATIONNELLE DE LA GIRN.....	18
SCHEMA 14 : DIAGRAMME EN ARBRE DES BONNES PRATIQUES RELATIVES A LA PHASE DE CONCEPTION ET DE PLANIFICATION DU CYCLE DE MISE EN ŒUVRE DE LA GIRN.....	19
SCHEMA 15 : DIAGRAMME EN ARBRE DES BONNES PRATIQUES RELATIVES A LA PHASE DE REALISATION ET DE SUIVI OPERATIONNEL DES ACTIONS.....	22
SCHEMA 16 : DIAGRAMME EN ARBRE DES BONNES PRATIQUES RELATIVES A LA PHASE DE REALISATION ET DE SUIVI OPERATIONNEL DES ACTIONS.....	25

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : GRILLE DE SPECIFICATION DE LA GIRN.....	9
TABLEAU 2 : EXEMPLES D' ACTIONS DE GIRN AU REGARD DES 7 PILIERS DE LA PREVENTION DES RISQUES NATURELS EN FRANCE.....	17

ANNEXES

ANNEXE 1 : TABLEAU DES OBLIGATIONS LEGALES DES ACTEURS DE LA GESTION DES RISQUES NATURELS.....	II
ANNEXE 2 : GRILLE DE SPECIFICATION DES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA GIRN.....	III
ANNEXE 3 : TABLEAU DE REFERENCE DES BONNES PRATIQUES DE GESTION OPERATIONNELLE.....	VI

SIGLES

DICRIM	Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
GIRN	Gestion Intégrée des Risques Naturels
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
PGBEQ	Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras
PPR	Plan de Prévention des Risques
PRT	Profil de Risque Territorial
SMBP	Syndicat Mixte des Baronnie Provençales
SCoT	Schéma de Cohérence Territorial
SPM	Syndicat du Pays de Maurienne
TAGIRN	Territoire Alpin de Gestion Intégrée des Risques Naturels
CIMA-POIA	Convention Interrégionale du Massif des Alpes – Programme Opérationnel Interrégional des Alpes

INTRODUCTION : LE CADRE DE REFERENCE, UN OUTIL D'INFORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT

Contexte de la Gestion Intégrée des Risques Naturels (GIRN) dans les Alpes

Les territoires alpins français sont confrontés à des phénomènes naturels aléatoires, rapides et de forte intensité susceptibles non seulement d'occasionner des dégâts matériels importants, mais aussi de mettre en danger les populations locales, comme touristiques. Ces territoires présentant des formes de vulnérabilité spécifiques (urbanisation de fond de vallée et de pente, fort besoin d'accessibilité, économie touristique, etc.) se doivent d'envisager et d'apporter des réponses de gestion et de prévention des risques naturels adaptés.

La « gestion intégrée » des risques naturels, comprise comme un nouveau référentiel d'action et de gestion, privilégie une approche globale et territorialisée des risques permettant de relier l'ensemble des temps de gestion des risques sur un territoire, de la prévention à la gestion de la crise. Les risques sont ainsi appréhendés comme un enjeu majeur de développement du territoire, via une prise en compte transversale et non plus sous l'angle de la seule contrainte physique ou réglementaire.

Passer d'une approche segmentée à une approche intégrée s'inscrit dans le temps long et requiert des étapes d'expérimentation. C'est en ce sens que l'opération CIMA-POIA « Sites pilotes de gestion intégrée des risques naturels dans les Alpes » de 2009 à 2013 est apparue comme une condition indispensable pour initier et accompagner le changement dans la gestion des risques au niveau territorial. Elle épouse en ce sens le modèle d'autres démarches pilotes telles que celles menées dans l'Agriculture durable ou dans les Chartes forestières de territoire et les Contrats de rivière.

Suite à cette phase d'expérimentation de la GIRN sur site pilote, la nouvelle programmation CIMA-POIA (2014-2020) envisage de conforter la démarche sur le massif alpin en permettant à de nouveaux territoires d'adopter ce type de démarche¹.

Objectifs du cadre de référence

Le présent cadre théorique et méthodologique de référence de la GIRN² vise à préciser les modalités de mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Risques Naturels dans les Alpes. Les acteurs du territoire du massif alpin pourront ainsi mieux appréhender la logique de la GIRN, mieux se l'approprier et optimiser leur proactivité.

Le cadre de référence a pour objectifs de :

- ✓ Poser les bases de la GIRN :
 - Positionner la GIRN au sein des stratégies nationales et européennes en matière de risques naturels ;
 - Déterminer et expliciter les principes fondamentaux de la GIRN sur les territoires alpins et les critères y attendant ;
 - Etablir les caractéristiques opérationnelles constitutives de la GIRN (cf. gouvernance, échelles, réseau et cycle de mise en œuvre de la GIRN)

¹ Dans la programmation CIMA POIA 2014-2020 les territoires du réseau de la GIRN sont nommés des TAGIRN (Territoires Alpains de Gestion Intégrée des Risques Naturels)

² Travail coordonné par la PARN et élaboré sur la base de la plateforme de capitalisation de la GIRN, d'ateliers avec les chargés de missions GIRN et de la soumission du document à un collège de relecture représentatif des acteurs de la GIRN.

- ✓ Proposer des outils :
 - D'éligibilité et de suivi-évaluation de type grille d'analyse, à destination des instances de consultation et de validation de la GIRN de l'échelle de l'opération à l'échelle des territoires ;
 - D'accompagnement à la gestion de projets à destination des territoires et de leur mission GIRN (cf. bonnes pratiques).

Ce cadre de référence se veut un outil :

- ✓ Structuré, afin de donner une vision synoptique de la GIRN s'appuyant sur des référentiels communs ;
- ✓ Ouvert, afin que chaque territoire puisse développer sa propre dynamique de GIRN dans le cadre d'une réflexion inter-régionale partagée ;
- ✓ Fédérateur, en étant le point d'ancrage commun à tous les acteurs de la GIRN du massif alpin ;
- ✓ Dynamique, en étant régulièrement enrichi par les expériences que les acteurs de la GIRN acquerront au fil des années.

Comment utiliser ce cadre de référence

Le cadre de référence se divise en deux parties ayant des objectifs et des contraintes bien distinctes :

- ✓ La première partie est un document de diagnostic et d'analyse déterminant :
 - Le rôle de la GIRN ;
 - Les principes fondamentaux de la GIRN ;
 - Les critères et les indicateurs relatifs aux grilles d'éligibilité, de suivi et d'évaluation de la GIRN.
- ✓ La deuxième partie est un document de recommandations relatif aux différentes bonnes pratiques qui permettent une bonne mise en œuvre de la GIRN. Cette partie ne fournit pas d'exigences précises mais plutôt des préconisations à adapter en fonction des caractéristiques de chacune des structures d'application de la GIRN.

SECTION 1. FONDEMENTS DE LA GESTION INTEGREE DES RISQUES NATURELS (GIRN) DANS LES ALPES

I. MISE EN CONTEXTE

A. La GIRN, une vision innovante complémentaire au mode de gestion réglementaire des risques

1) Origine de la démarche de gestion intégrée des risques naturels

En France, chaque temps de gestion des risques naturels (prévention / préparation à la crise / alerte / crise / réparation, réhabilitation et retour d'expérience) renvoie à un type d'acteurs, de prérogatives et de dispositifs spécifiques (Annexe 1). Or les grandes catastrophes de la fin des années 1990 et du début des années 2000 (Vaison-la-Romaine, avalanche du hameau de Montroc, tempêtes de décembre 99, ou plus récemment Xynthia) ont mis en avant la nécessité de développer des approches plus intégrées. Il s'agit de déssectoriser l'action publique et collective locale par le biais de stratégies plus globales qui favorisent une meilleure coordination des acteurs et une plus grande implication de la société civile.

Dans cette optique la Gestion Intégrée des Risques Naturels complète l'approche réglementaire autant sur un plan technique, organisationnel que territorial.

2) Enjeux de la GIRN et cycle de gestion des risques naturels

La Gestion Intégrée des Risques Naturels vise à faire émerger une approche globale et dynamique de la problématique « risque et développement » d'un territoire, tout en prenant appui sur les attentes, les besoins et les pratiques des acteurs locaux.

L'approche intégrée peut être symbolisée par un cycle de gestion des risques naturels (cf. Schéma 1 ci-dessous, issu de la plateforme suisse Planat). Ceci rend compte d'une vision d'ensemble transversale de la gestion des risques (origine, effet, conséquence, vulnérabilité, etc.). Cette approche analytique multirisque permet de replacer les enjeux de gestion des risques dans la trajectoire de développement et dans le quotidien du territoire.

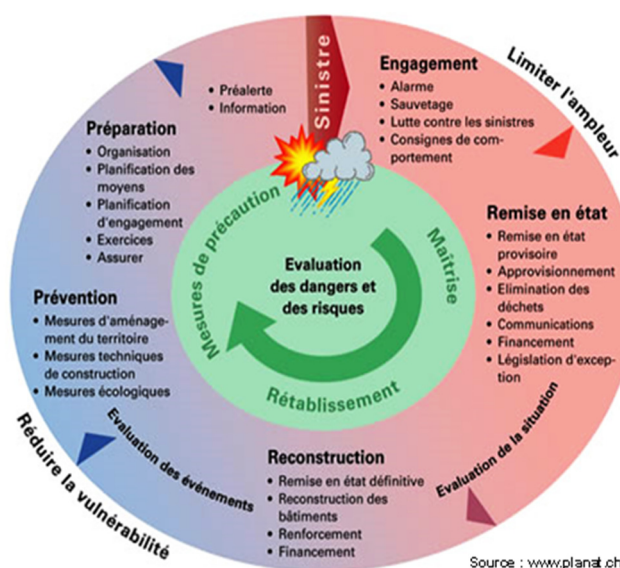


Schéma 1 : cycle de gestion des risques naturels

3) Domaine d'intervention de la GIRN

Comme le montre le schéma 2 ci-dessous, la GIRN a vocation à concerner non pas seulement la prise en compte des grands risques majeurs (cf. catastrophes naturelles) mais aussi la gestion de risques moyens récurrents.

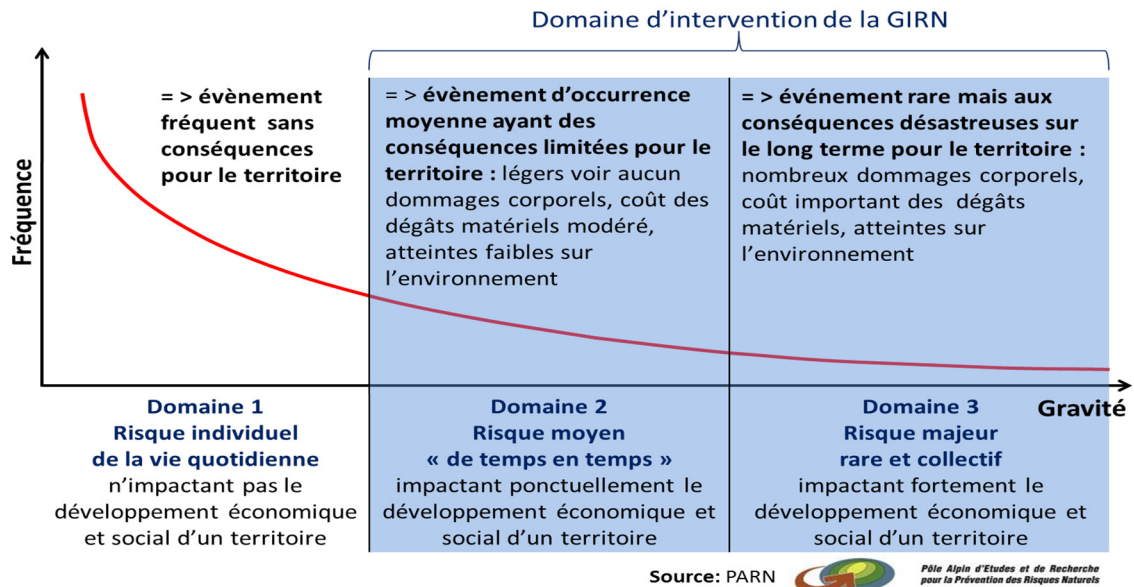


Schéma 2 : domaine d'intervention de la GIRN sur la base de la Courbe de Farmer

Ainsi la GIRN, en tant que processus territorialisé sur lequel des acteurs s'engagent, réduit le degré de gravité et d'impacts des catastrophes et évènements sur un territoire (cf. schéma 3 ci-dessous).

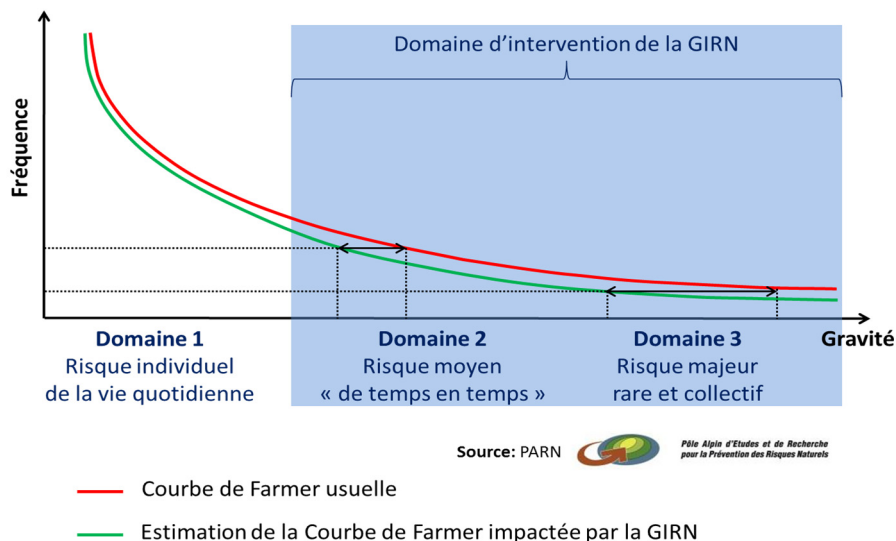


Schéma 3 : effets escomptés de la GIRN sur la courbe de Farmer

B. La GIRN et la politique française de prévention des risques naturels

La politique française de prévention des risques naturels vise d'abord à réduire les conséquences des dommages potentiels en amont de la crise par des mesures de prévention. Elle est complémentaire à la politique de protection civile qui, elle, vise à se préparer à gérer la crise. Elle se décline aussi dans le champ post catastrophe via une politique d'indemnisation et de réparation (cf. MEDDE³). Elle constitue à ce titre « une priorité de l'Etat au travers de la politique menée par le Ministère : "Maîtriser les conséquences des risques naturels et réduire les risques technologiques" ».

Elle se structure sur la base de 7 piliers complémentaires (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Prevention-des-risques-.html>) résumés dans le schéma suivant :

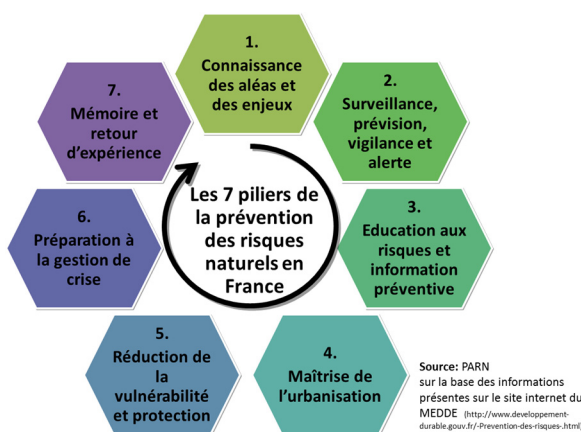


Schéma 4 : les 7 piliers de la prévention des risques naturels en France

La gestion intégrée des risques naturels s'inscrit elle aussi autour de ces 7 piliers, autant à travers son concept, ses enjeux que ses actions (cf. section 2-I-a du présent cadre de référence : tableau des actions de GIRN mises en œuvre sur la base des 7 piliers de la prévention des risques naturels en France).

De plus, la GIRN fait aujourd'hui partie intégrante de la politique européenne et régionale du massif alpin étant donné qu'elle est inscrite au sein d'un des axes stratégiques du CIMA-POIA 2014-2020 (Convention Interrégionale du Massif des Alpes – Programme Opérationnel Interrégional des Alpes)

La Gestion Intégrée des Risques Naturels comme atout supplémentaire de bonne gestion territoriale :

Une stratégie GIRN est l'occasion pour les décideurs de s'approprier pleinement les enjeux préventifs associés à leur territoire.

La GIRN est l'occasion de mettre en cohérence les différents dispositifs réglementaires et non réglementaires sur un territoire afin d'être plus efficace dans la manière d'aménager le territoire ; et plus efficace et coordonné lorsque surviennent les crises.

En intégrant la société civile dans des processus participatifs, la GIRN est aussi une occasion rare d'améliorer la résilience des populations exposées aux aléas. Ce fait revêt une importance capitale tout particulièrement pour les territoires de montagne soumis à des phénomènes dangereux rapides et de fortes intensités

³ Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

II. PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA GIRN

La GIRN repose sur 6 principes fondamentaux qui se structurent sur un plan opérationnel et stratégique.

A. Principes fondamentaux de dimension opérationnelle

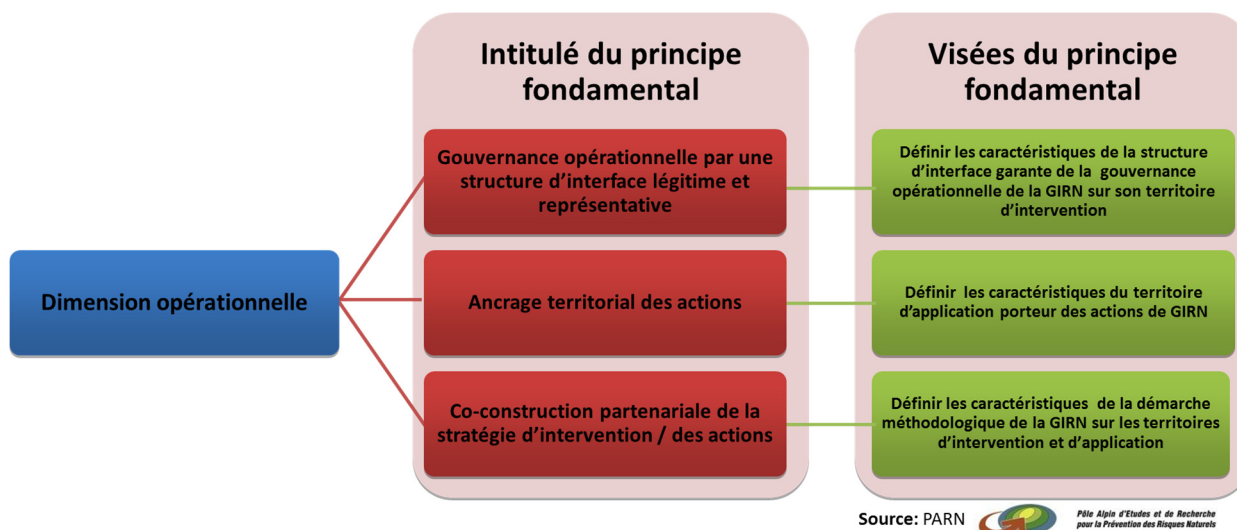


Schéma 5 : principes fondamentaux de dimension opérationnelle

1) Gouvernance opérationnelle par une structure d'interface légitime et représentative

Les structures garantes de la gouvernance opérationnelle de la GIRN sur leur territoire d'intervention doivent (1) mobiliser et fédérer les acteurs locaux autour de ce concept novateur, (2) définir la stratégie de GIRN de leur territoire, et (3) animer cette stratégie en mettant en place des actions à l'échelle de territoires dits d'application.

Pour ce faire elles doivent être reconnues pour leurs capacités d'intervention technique et organisationnelle dans divers domaines ; disposer de ressources humaines et financières adéquates⁴ ; avoir un ancrage institutionnel et politique local ; et présenter un volontarisme politique constant.

2) Ancrage territorial des actions

Les actions de GIRN doivent s'ancrer sur un territoire possédant :

- Une identité cohérente et pertinente autant d'un point de vue géographique, administratif, économique, social que culturel (cf. un bassin de vie associé à un bassin de risque).
- Une sensibilité face aux risques afin que la GIRN, concept innovant et non réglementaire, puisse être comprise et assimilée de manière optimale autant par les partenaires territoriaux que par les acteurs ciblés.
- Un volontarisme constant de l'ensemble des partenaires de l'action.

⁴ Dans le cadre de la CIMA et du POIA des moyens financiers sont mis à disposition des porteurs de projets afin d'acquies ce niveau de ressource et de compétences.

3) Co-construction partenariale de la stratégie d'intervention et des actions

L'enjeu du processus de mise en œuvre de la GIRN réside dans la compréhension de ce que sont les besoins, les attentes et les contraintes des territoires. Pour ce faire il doit s'appuyer sur la concertation d'un système d'acteurs locaux représentatifs qui permette d'apprécier de manière continue (cf. méthodologie itérative) la pertinence, la cohérence, l'efficacité et l'efficience des actions.

Il est primordial dans le cadre d'une telle démarche que les connaissances et les compétences acquises et développées soient capitalisées, valorisées et communiquées afin de permettre une amélioration continue de la GIRN.

B. Principes fondamentaux de dimension stratégique

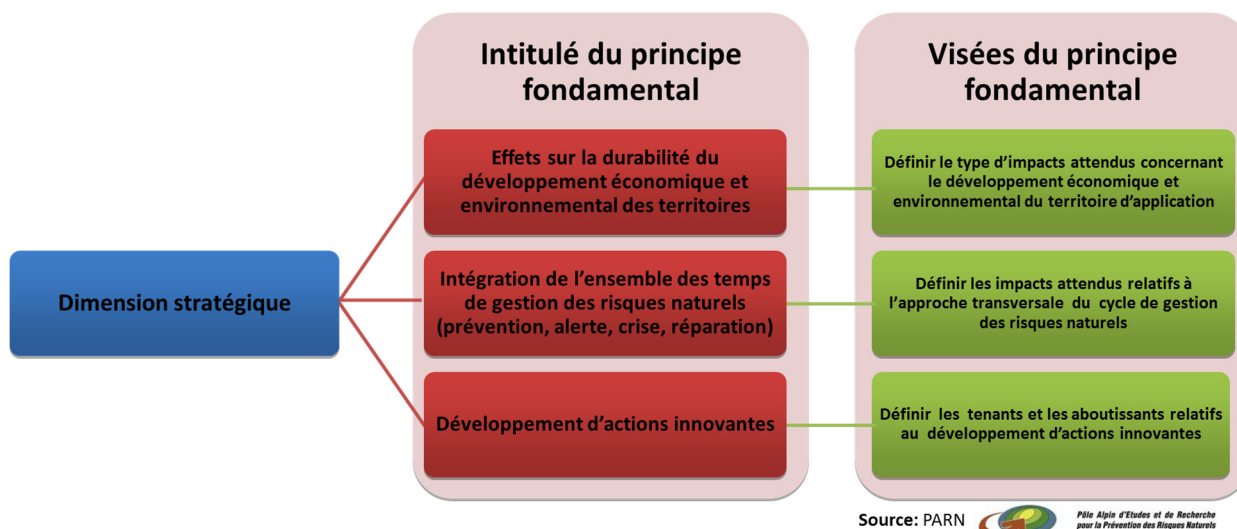


Schéma 6 : principes fondamentaux de dimension stratégique

1) Effets sur la durabilité du développement économique et environnemental des territoires

La GIRN a comme enjeu de favoriser le développement économique et environnemental des territoires du massif alpin à travers des actions qui visent l'amélioration de la gouvernance territoriale, l'amélioration de la résilience territoriale, et la réduction de la vulnérabilité physique et humaine face aux aléas.

Ces effets doivent aller au-delà de l'action elle-même et perdurer sur le long terme afin de permettre à la GIRN de se diluer dans le fonctionnement et le développement durable des territoires.

2) Intégration de l'ensemble des temps de gestion des risques naturels

Les actions de Gestion Intégrée des Risques Naturels qui se basent sur le cycle de gestion des risques naturels doivent dépasser les approches sectorielles et ponctuelles afin de développer sur le long terme une synergie de l'ensemble des temps de gestion (prévention, alerte, crise, réparation). Cette approche dynamique transversale doit se faire grâce au développement de démarches, d'approches techniques et d'outils intégrés.

3) Développement d'actions innovantes

La Gestion Intégrée des Risques Naturels propose de développer des actions innovantes devant répondre à un besoin du territoire et venant en complément à la gestion régalienne des risques.

Ce concept novateur doit ainsi être mis en œuvre à travers le développement de nouvelles pratiques de gestion des risques naturels et la promotion d'implications interdisciplinaires (cf. démarches d'interface science-territoire).

III. DEMARCHE ET OUTILS D'ANALYSES PERMETTANT DE CARACTERISER ET DE PILOTER LA GIRN

A. Objectifs de la démarche

La démarche d'analyse a comme enjeu de réaliser le suivi continu de la mise en œuvre de la GIRN dans le massif alpin. Elle a comme objectifs de fournir des outils qui vont permettre :

- (1) D'estimer si une structure d'interface, un territoire d'application ou une action est éligible ou non pour intégrer le réseau de la GIRN du Massif alpin
- (2) De réaliser un suivi-évaluation des actions afin :
 - d'apprécier à un temps T l'état d'avancement, la progression et les impacts d'une action de GIRN sur le territoire
 - d'identifier les points positifs et perfectibles d'une action de GIRN menant à prendre de bonnes décisions, opportunes pour son développement futur sur le territoire.

B. La grille de spécification de la GIRN, base de la démarche d'analyse

La grille de spécification de la GIRN a comme objectif de préciser les critères⁵ détaillant chacun des 6 principes fondamentaux (cf. Tableau 1 ci-dessous). Permettant de saisir les conditions spécifiques de réalisation de la GIRN dans le massif alpin, elle est ainsi à la base de la démarche d'analyse la concernant.

PRINCIPES FONDAMENTAUX	CRITERES
Gouvernance opérationnelle par une structure d'interface légitime et représentative	<ol style="list-style-type: none"> 1. Spécificités institutionnelles (type et rôle) de la structure 2. Capacités de mise en œuvre de stratégies / d'actions intercommunales et pluri-acteurs 3. Implication dans des champs d'intervention multiples
Ancrage territorial des actions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identité territoriale cohérente et pertinente 2. Volontarisme territorial 3. Sensibilité territoriale face aux risques
Co-construction partenariale de la stratégie d'intervention / des actions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Démarche méthodologique adaptée aux contraintes territoriales 2. Réponse à des besoins définis dans une démarche partenariale 3. Mutualisation des données et des réflexions au sein du réseau GIRN
Effets sur la durabilité du développement économique et environnemental des territoires	<ol style="list-style-type: none"> 1. Amélioration de la gouvernance territoriale 2. Amélioration de la résilience territoriale 3. Réduction de la vulnérabilité face aux aléas 4. Développement de démarches intégrées transversales 5. Viabilité des actions et de leurs impacts
Intégration de l'ensemble des temps de gestion des risques naturels (prévention, alerte, crise, réparation)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Décloisonnement des champs de gestion des risques naturels 2. Développement d'une synergie entre les acteurs de la gestion des risques sur l'ensemble du cycle 3. Développement d'outils, de démarches et d'approches techniques intégrés
Développement d'actions innovantes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réponse à un besoin des territoires non solutionné en complément à la gestion régaliennne des risques 2. Expérimentation de nouvelles pratiques de gestion des risques naturels 3. Promotion d'implications interdisciplinaires au sein des actions entreprises

Source: PARN



Pôle Alpin d'Etudes et de Recherche
pour la Prévention des Risques Naturels

Tableau 1 : grille de spécification de la GIRN

N.B. : les indicateurs renseignant chacun des critères de la grille sont précisés en Annexe 2.

⁵ Dans le cadre de la GIRN le terme de critère est défini comme un élément de référence qui vise à porter une appréciation sur la qualité de réalisation des principes fondamentaux y attendant

C. Les outils de la démarche d'analyse et leur mode d'utilisation

Les outils développés dans le cadre de la démarche d'éligibilité et de suivi-évaluation sont des grilles d'analyses élaborées sous forme de tableaux de bord basés sur la grille de spécification explicitée dans le paragraphe précédent,.

En fonction de l'état d'avancement de la démarche de GIRN sur un territoire donné, diverses grilles d'analyse peuvent être mobilisées, comme explicité par le schéma 7 ci-dessous.

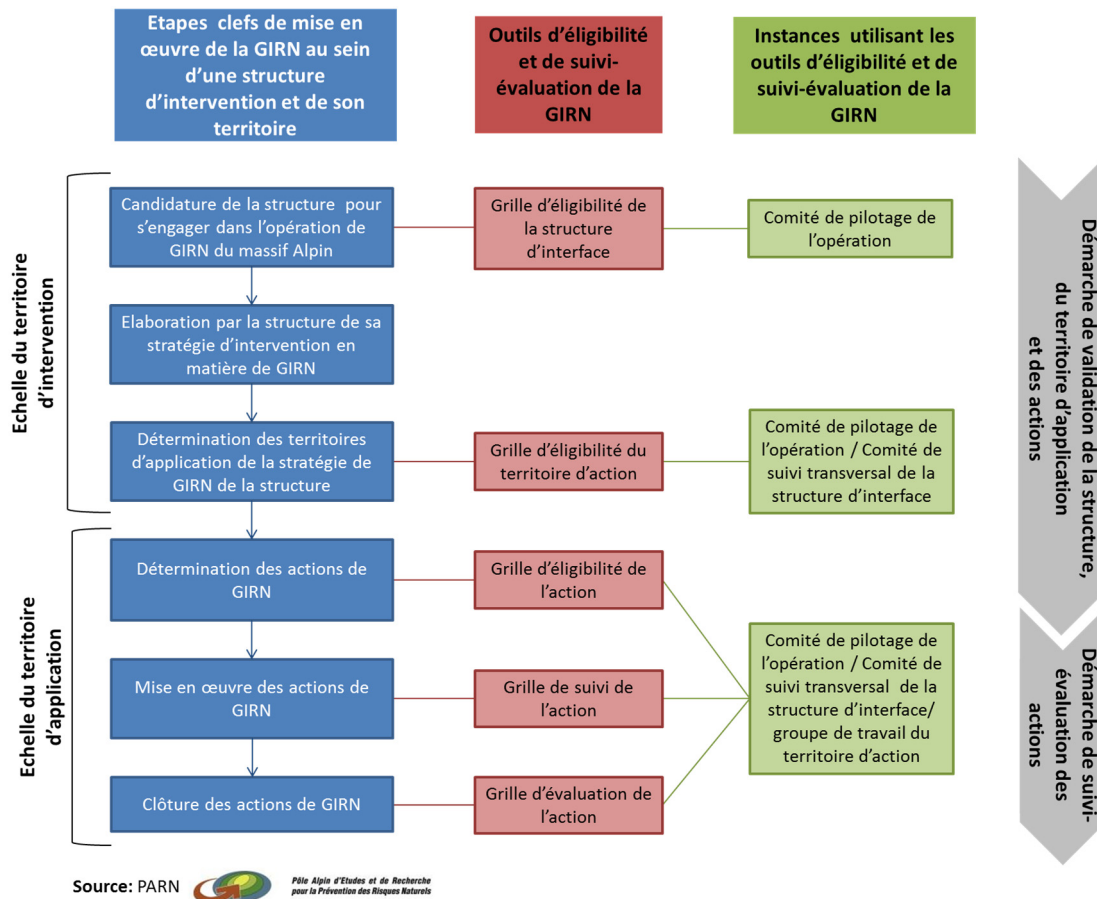


Schéma 7 : les grilles d'analyse de la GIRD

Les tableaux de bord des différentes grilles d'analyse sont construits selon le même modèle et se subdivisent en six niveaux comme suit :

- Grille de spécification :
 - Niveau 1 : Principes fondamentaux de la GIRD
 - Niveau 2 : Critères relatifs à chacun des principes
 - Niveau 3 : Indicateurs spécifiant chacun des critères
- Niveaux caractéristiques à chacune des grilles
 - Niveau 4 : Questions d'éligibilité (pour les grilles d'éligibilité), de suivi (pour la grille de suivi de l'action) et d'évaluation (pour la grille d'évaluation) détaillant les interrogations prioritaires relatives à chaque indicateur
 - Niveau 5 : Appréciation qualitative de chacun des indicateurs => - : l'indicateur n'a pas du tout été respecté, + : l'indicateur a été faiblement respecté, ++ : l'indicateur a été bien respecté ; +++ l'indicateur a totalement été respecté
 - Niveau 6 : Commentaires relatifs, si nécessaire, à chacune des appréciations faites

Les critères de chacun des principes fondamentaux sont à analyser et à évaluer sur la base de la moyenne des appréciations de chacun des indicateurs, pondérés par l'appréciation globale des acteurs en charge de l'analyse des grilles.

D. Précautions d'utilisation des grilles d'analyse

Les grilles d'analyse ne doivent pas être utilisées de manière automatique et machinale mais bien au contraire, de manière réfléchie et concertée. Ainsi, certaines précautions s'imposent afin que les missions GIRN et les partenaires territoriaux des instances de consultation et de validation puissent s'approprier ces grilles :

- Prévoir un temps d'adaptation afin que les partenaires et les structures puissent comprendre la logique de ces grilles
- Expliciter clairement la logique de ces grilles lors des réunions des groupes de gouvernance de la GIRN
- Utiliser les grilles de suivi de manière régulière le plus en amont possible de la mise en œuvre des actions
- Adapter les grilles au contexte local et les alimenter par les retours d'expériences des actions réalisées

SECTION 2. GUIDE DES BONNES PRATIQUES DE LA GIRN

I. OBJECTIFS ET CONTENU DU GUIDE

A. Qu'entend-on par « bonne pratique » ?

Le terme « bonnes pratiques » désigne un ensemble de démarches, d'actes et de comportements qui ont fait leur preuve et qui sont considérées comme essentielles pour concevoir, mettre en œuvre et finaliser de manière optimale une action.

B. Quelle est la vocation de ce guide ?

Ce guide est un document d'accompagnement à la gestion de projet ayant comme objectif de permettre l'amélioration continue de la Gestion Intégrée des Risques Naturels. Il vise à renforcer les pratiques des missions GIRN en leur fournissant des recommandations pertinentes, facilement appropriables et utilisables, sur la bonne conduite des actions de GIRN.

Toutefois, ce guide n'a pas vocation à décrire systématiquement les pratiques à mettre en œuvre, mais à expliciter les pratiques clés qui sont à l'origine de la réussite d'actions de GIRN et qui permettent de favoriser leur qualité. De ce fait, il se veut évolutif et en écho aux retours d'expériences des actions de GIRN.

C. Que peut-on trouver dans ce guide ?

La première partie du guide établit les bases constitutives de mise en œuvre de la GIRN : types d'échelles et de gouvernance opérationnelle, spécificités de la mise en réseau, particularités du cycle de mise en œuvre de la GIRN, caractéristiques des outils et des approches techniques clefs, et exemples d'actions de GIRN au regard des 7 piliers de la prévention des risques en France.

La deuxième et la troisième partie du guide visent à décrire les bonnes pratiques de GIRN à travers deux approches différentes : celle relative à la mise en œuvre d'une action de GIRN (cf. processus opérationnel) et celle relative aux champs d'application de la GIRN (mémoire et culture locale du risque, amélioration de la coordination entre les acteurs de la gestion des risques, développement d'une meilleure connaissance de la vulnérabilité aux aléas, implication dans la maîtrise de l'urbanisation). Ainsi les animateurs territoriaux de la GIRN en charge de la mise en œuvre des actions pourront se référer, en fonction de leurs besoins et questionnement, soit à la deuxième soit à la troisième partie de cette section.

II. BASES CONSTITUTIVES DE MISE EN ŒUVRE DE LA GIRN

A. Gouvernance et mise en réseau

1) Echelles opérationnelles de la GIRN dans les Alpes

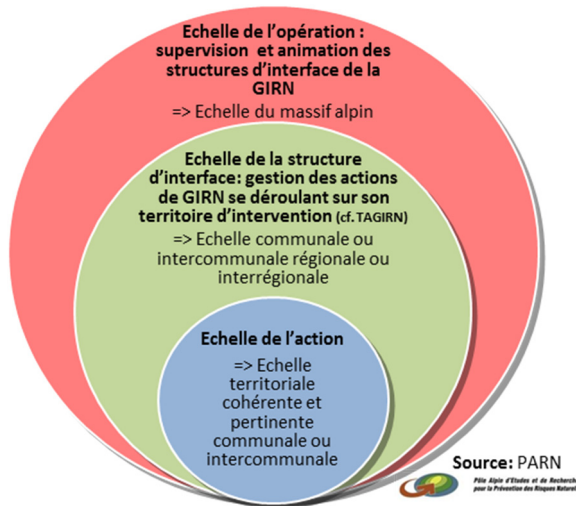


Schéma 8: échelles opérationnelles de la GIRN dans le massif alpin

La mise en œuvre de la GIRN dans les Alpes requière l'interaction de trois échelles distinctes : celle de l'opération, celle de la structure d'interface et celle proprement dite de l'action.

Le schéma 8, ci-contre, décrit les rôles de chacune de ces échelles ainsi que leurs spécificités territoriales.

N.B. : une structure d'interface peut avoir sur son territoire d'intervention un à plusieurs territoires d'application.

2) Echelles de gouvernance de la GIRN dans les Alpes

La GIRN dans les Alpes s'articule depuis l'échelle de l'opération jusqu'à l'échelle du territoire d'action autour de 3 structures majeures de consultation et de validation.

Le schéma 9, ci-dessous, explicite ces différentes instances ainsi que les acteurs qui peuvent y être impliqués. Pour de plus amples informations sur le rôle de chacune de ces structures et instances, se référer au site internet de la plateforme de capitalisation de la GIRN : http://www.obs.ujf-grenoble.fr/risknat/girn/operation_girn/l-operation-et-sa-gouvernance.html

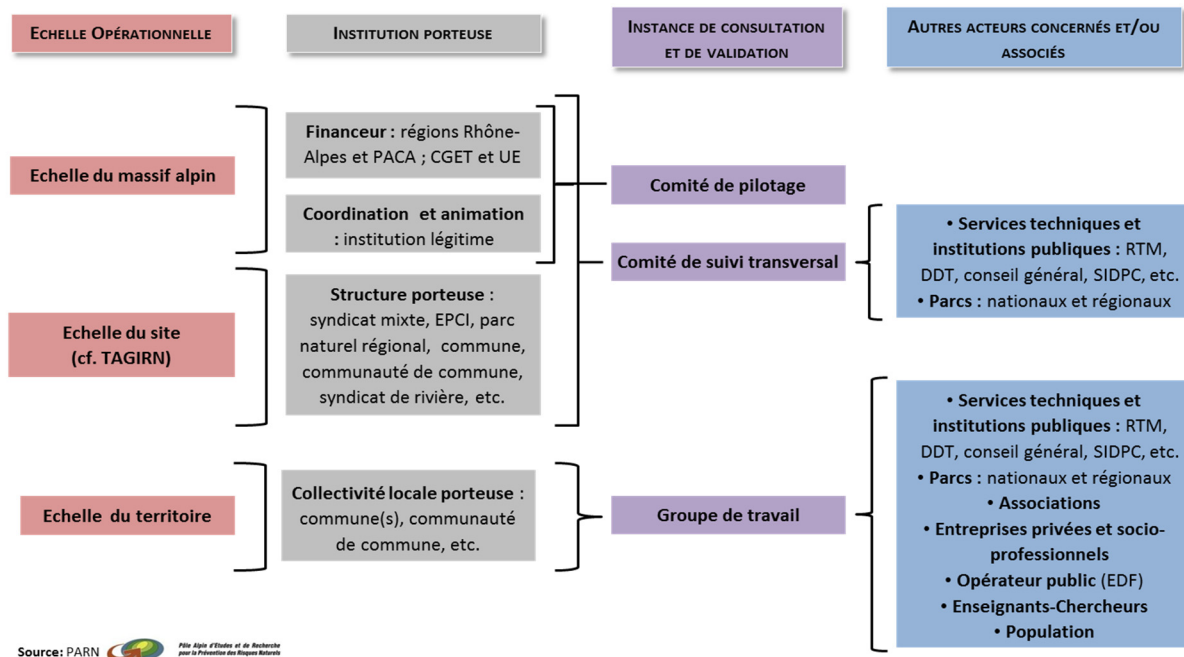


Schéma 9 : échelles de gouvernance de la GIRN dans le massif alpin et leurs acteurs

A l'échelle de la structure d'interface cinq grandes catégories d'acteurs sont incontournables de par leur connaissance, leur représentativité, leur ancrage territorial et/ou leur expertise :

- Les collectivités territoriales, les EPCI⁶, les parcs naturels et les syndicats de rivière
- Les services techniques et institutions publiques investis dans la gestion des risques naturels
- La société civile du territoire d'intervention et des territoires d'application
- Les acteurs économiques des territoires d'application
- Le monde de la recherche

Le public ciblé par une action de GIRN peut être constitué de tous les types d'acteur présents de manière ponctuelle ou pérenne sur un territoire donné, tout dépend des enjeux visés.

3) Mise en réseau de la GIRN

Le réseau de la GIRN remplit une fonction d'interface entre et au sein des différentes échelles opérationnelles de la GIRN comme le montre le schéma 10 ci-dessous. Cette mise en relation des divers types d'acteurs du réseau a comme objectif principal de permettre des échanges de savoir, d'expériences, de données et de points de vue afin d'améliorer de manière continue et dynamique le processus de GIRN du massif alpin.

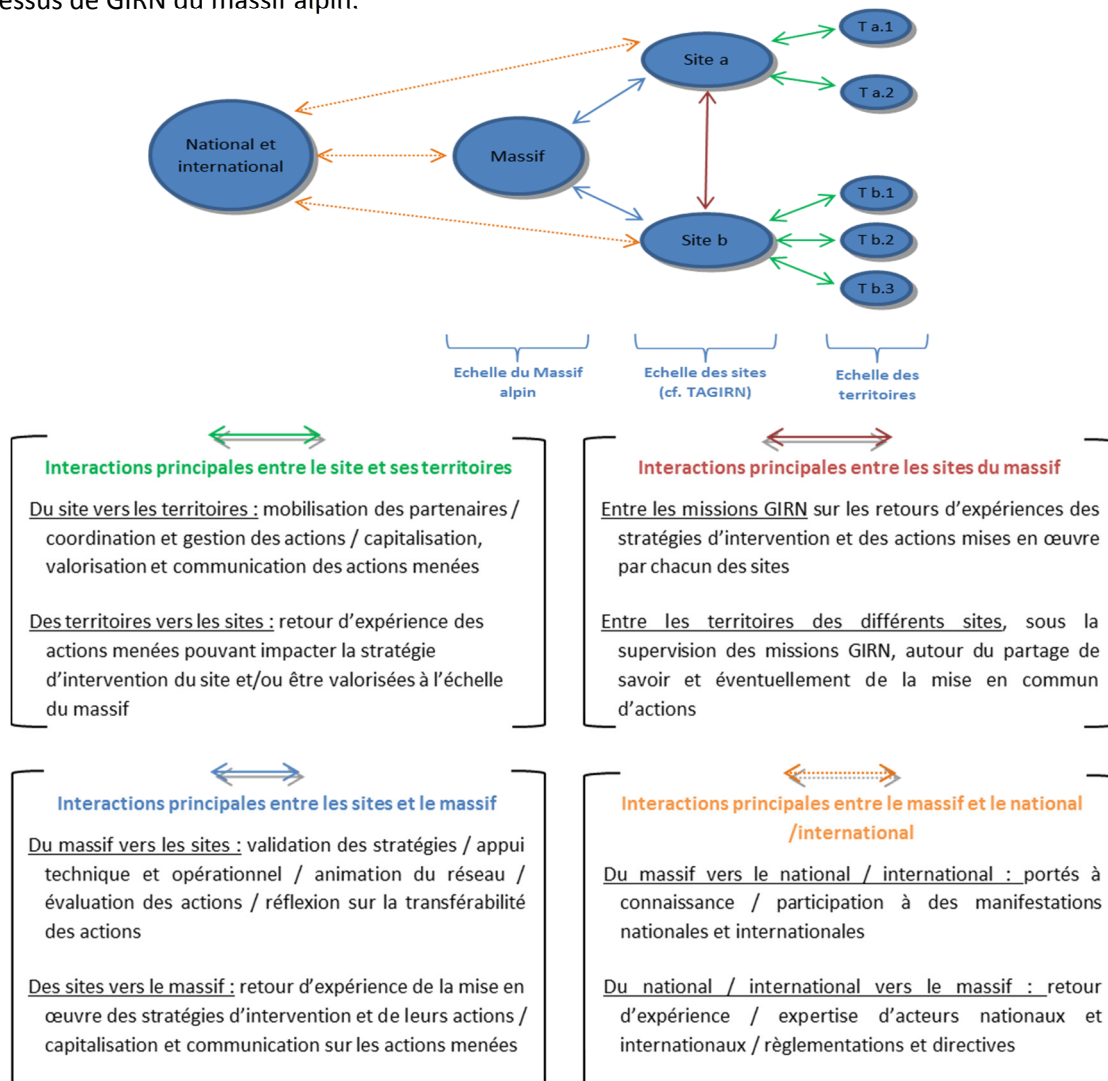


Schéma 10 : réseau de la GIRN et caractéristiques des interactions entre échelles opérationnelles

⁶ EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
PARN 2014

B. Cycle de mise en œuvre de la GIRN et outils clefs

1) Cycle de mise en œuvre de la GIRN

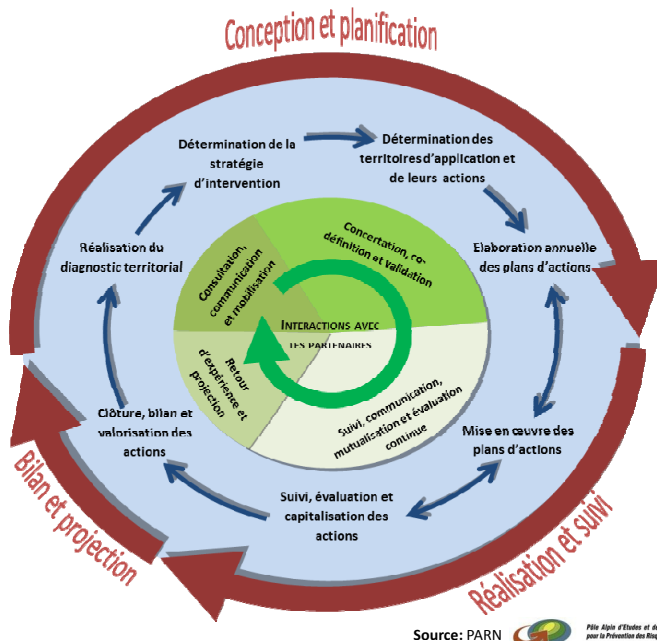


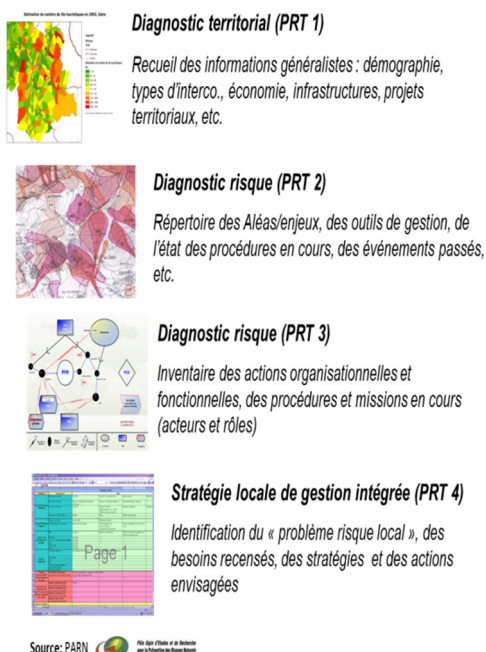
Schéma 11 : cycle de mise en œuvre de la GIRN

Il est à noter que suite à la phase de bilan et projection une nouvelle thématique d'action peut être soulevée et entraîner un nouveau cycle.

2) Outils clefs relatifs à la mise en œuvre de la GIRN

(a) Outils clefs relatifs à la détermination de la stratégie d'intervention et des actions

o Le Profil de Risque Territorial (PRT)



Source: PARN

Schéma 12 : étapes de réalisation du PRT

Démarche de connaissance et de définition des problématiques risque locales

Favorisation de l'ancrage et de la pertinence du projet au plan local

Le PRT (Schéma ci-contre) a comme principe de faire ressortir les problématiques des territoires d'intervention en matière de GIRN et ainsi d'alimenter en informations pertinentes les discussions des membres des structures de gouvernance opérationnelle concernant les enjeux à privilégier et les orientations à prendre.

La réalisation de cet outil se fait sur la base du guide méthodologique « PRT » transmis aux missions GIRN sous format Excel.

Pour de plus amples informations se référer au site internet de la plateforme de capitalisation de la GIRN :

http://www.obs.ujf-grenoble.fr/risknat/girn/operation_girn/gestion-de-l-operation.html

○ **Les grilles d'éligibilité des territoires et des actions**

Ces outils vont permettre de définir de manière consensuelle au sein des structures de gouvernances de la GIRN si un territoire ou une action peut faire partie de l'opération de GIRN du massif Alpin. Le territoire d'application pourra alors bénéficier des financements propres à cette opération tout comme des conseils et de l'expertise du réseau de la GIRN du massif.

Ces grilles sont transmises aux structures d'interface et à leur mission GIRN sous format Excel.

(b) Outils clefs relatifs à la mise en œuvre des actions

○ **Le plan d'action annuel**

En matière de GIRN le plan d'action est revu chaque année de manière concertée dans le cadre de groupes de travail. Cela permet ainsi au processus d'action de correspondre aux évolutions des besoins et des contraintes des territoires d'application et de leurs acteurs clefs.

○ **La grille de suivi des actions de GIRN**

La grille de suivi des actions de GIRN a pour vocation d'être utilisée par les instances de concertation de l'opération à intervalles réguliers (cf. bilan annuel) mais aussi de manière exceptionnelle lors par exemple de phases de réorientation de l'action suite à des blocages institutionnels et / ou organisationnels.

Elle permet :

- D'évaluer la conformité des activités réalisées au regard des 6 principes fondamentaux de la GIRN
- De vérifier la bonne application et conduite des mesures proposées ; ainsi que leurs pertinence, efficacité et efficience
- De mesurer les effets réels des actions : impacts positifs directs et indirects / impacts limitants ou négatifs

La grille de suivi est donc l'outil de base qui va permettre d'affiner, de réorienter, et de faciliter l'ajustement des actions (cf. mesures correctives d'évitement, de réduction et / ou de compensation).

De manière globale à l'échelle de l'opération cette grille va aider à la capitalisation des actions de GIRN et ainsi permettre d'améliorer les actions futures de GIRN.

Cette grille est transmise aux structures d'interface et à leur mission GIRN sous format Excel.

(c) Outils clefs relatifs au bilan des actions de GIRN : la grille d'auto-évaluation finale des actions de GIRN

Cette grille vient en continuité de la grille de suivi des actions et va permettre autant d'évaluer l'action en elle-même (forces et faiblesses de l'opération) que ses impacts (bonnes pratiques et critères limitants).

De manière globale à l'échelle de l'opération cet outil va, tout comme la grille de suivi, aider à la capitalisation des actions de GIRN.

C'est un outil incontournable d'auto-évaluation à utiliser dans le cadre des réunions de retour d'expérience.

Cette grille est transmise aux structures d'interface et à leur mission GIRN sous format Excel.

C. Mise en perspective de la GIRN au regard des 7 piliers de la prévention des risques

Le tableau ci-dessous présente, sur la base des 7 piliers de la prévention des risques en France, des exemples d'actions de GIRN mises en œuvre au sein de l'opération CIMA-POIA « Sites pilotes de gestion intégrée des risques naturels dans les Alpes » ainsi que des exemples de champs d'action à investir.

Il permet d'appréhender les actions de GIRN sous le prisme de leur champ d'intervention ; de leurs liens directs et indirects avec les piliers de la prévention des risques ; et des acteurs à associer.

Phase du cycle de gestion des risques naturels associée	Pilier de la prévention des risques naturels	Exemple d'actions de Gestion Intégrée des Risques Naturels Action menée dans le massif alpin par les territoires de l'opération de GIRN Action menée par d'autres territoires ou champs d'action à investir	Acteurs à associer										Lien avec les autres piliers de la prévention des risques naturels												
			Société civile (population, écoles, associations...)		Services déconcentrés de l'Etat (DDT, RTM, ...)		Collectivités partenaires (CG, interco, syndicats, ...)		Acteurs économiques (Tourisme, zones d'activités, monde agricole...)		Monde de la recherche		1	2	3	4	5	6	7						
			Cible	Porteur	Cible	Porteur	Cible	Porteur	Cible	Porteur	Cible	Porteur													
Prévention / Préparation	1-Connaissance des aléas et prise en compte du changement climatique	Mettre en place des observatoires locaux des risques naturels (SMBP - 05 / 26)	x			x		x	x										↑		↑				
		Associer les citoyens au recueil des informations (DICRM des élèves de Barret sur Méouge - SMBP - 05 / 26)	x	x			x			x											↑	↑			
	2-Maîtrise de l'urbanisation	Assurer une concertation accrue en marge des documents réglementaires de type PPR (Arllysère - 73)			x		x		x		x											↑			
		Uniformiser la prise en compte des risques dans les SCoT (Arllysère)					x		x														↑		
		Intégrer une approche dynamique de la connaissance des aléas dans les PPR permettant une utilisation des informations produites dans la gestion de crise (Arllysère - 73)					x							x			↑					↑	↑		
	3-Réduction de la vulnérabilité et protection	Développer les approches économiques de prise en compte des risques (leviers pour les actions de prévention)	x		x		x		x		x			x			↑					↑	↑		
		Concertation technique locale entre les acteurs de la gestion des risques liés aux cours d'eau (Valloire - SPM - 73)			x		x		x		x		x											↑	
	4-Education et information préventive	Diagnostic de vulnérabilité des équipements touristiques et du réseau routier exposés aux crues (vallée de l'Eygues amont - SMBP - 26)					x		x		x		x										↑	↑	
		Accompagner techniquement et financièrement les entreprises et les particuliers (OPAH) dans les mesures de réduction de la vulnérabilité	x				x		x		x													↑	
		Semaine participative (Vallée de la Clarée - PGBEQ et Bourg-Saint Maurice - 05 / 73)	x	x	x		x		x		x		x		x									↑	
		Sensibilisation des scolaires des écoles primaires aux risques naturels (Ribiers - SMBP - 05)	x	x			x				x														↑
	Anticipation et planification de la gestion de crise	Films d'information préventive (Haute-Maurienne - SPM - 73)	x						x				x											↑	
		Soirées débats / Conférences sur la thématique de l'acceptation des risques (PGBEQ - 05)	x				x				x														↑
		Forum "Risques" (Vallée de la Maurienne - SPM - 73)	x		x		x		x		x		x		x										↑
Associer les citoyens dans la surveillance des phénomènes (Sentinelles des risques) (Haute-Maurienne - SPM - 73)				x																				↑	
Retour d'expérience	5-Surveillance, prévision, vigilance et alerte	Système d'échange et de de coordination intercommunal et interservices en phase de vigilance et de surveillance (Haute-Maurienne - SPM - 73)						x		x		x		x										↑	
	6-Préparation à la gestion de crise	Outil de gestion intégré des événements OGIE (Haut-Guil - PGBEQ - 05)	x		x		x		x															↑	
Retour d'expérience	7-Mémoire et retour d'expérience	Impulsion à la mise en place du PCS et du DICRIM de la commune de Névache (PGBEQ - 05)	x		x			x				x												↑	
		Réunion exceptionnelles post-crise du Comité de Gestion et de Suivi des Risques Naturels de Valloire (Valloire - SPM - 73)	x				x			x		x													↑
		Associer les entreprises aux debriefings dans l'optique d'améliorer la gestion de crise et garder la mémoire des dégâts subis										x		x										↑	
		Réaliser en phase post-crise des debriefings à court-terme avec les populations	x	x																				↑	

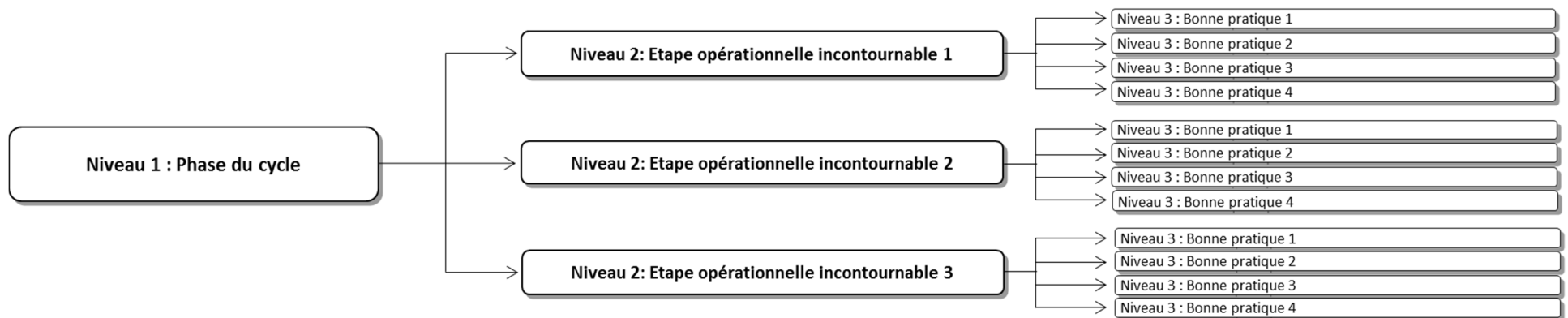
Tableau 2 : exemples d'actions de GIRN au regard des 7 piliers de la prévention des risques naturels en France

Pour de plus amples informations sur les actions de GIRN se référer à la plateforme internet de capitalisation : <http://www.obs.ujf-grenoble.fr/risknat/girn/actions-des-sites-pilotes/index.html>

III. BONNES PRATIQUES DE GESTION OPERATIONNELLE D'UNE ACTION DE GIRN

Les bonnes pratiques de gestion opérationnelle ont comme finalité de renforcer qualitativement le pilotage des actions de GIRN au sein du massif alpin. De ce fait elles se basent sur les différentes phases et étapes du cycle de mise en œuvre de la GIRN.

Afin de faciliter la lisibilité et l'utilisation de ces bonnes pratiques, leur référentiel (Annexe 3) a été organisé sous la forme d'un diagramme en arbre basé sur le cycle de mise en œuvre de la GIRN et structuré sur trois niveaux comme le montre le schéma ci-dessous.

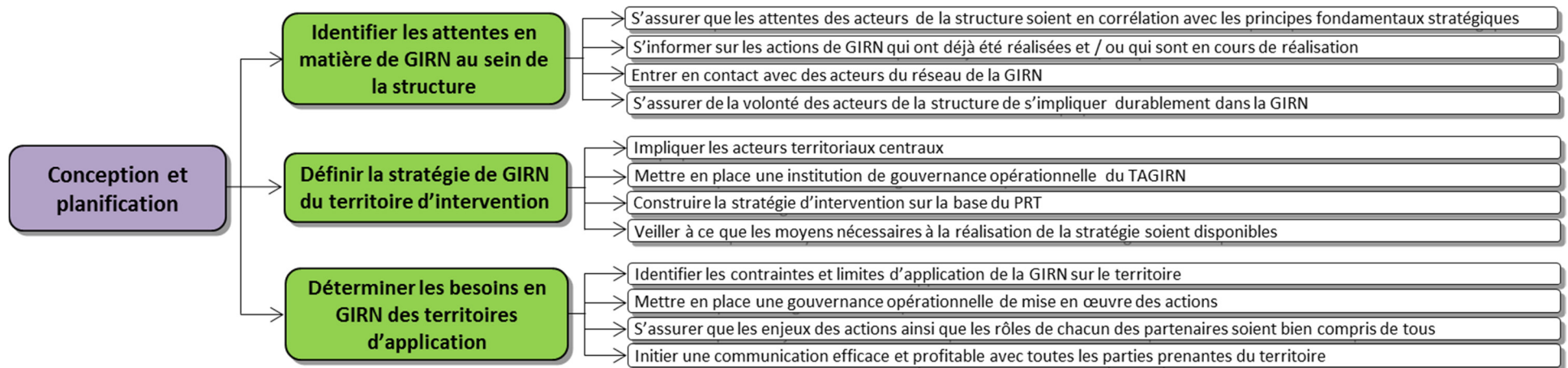


Source: PARN  Pôle Alpin d'Etudes et de Recherche pour la Prévention des Risques Naturels

Schéma 13 : modèle du diagramme en arbre relatif aux bonnes pratiques de gestion opérationnelle de la GIRN

Les paragraphes suivant vont préciser, sur la base du diagramme en arbre, les actions spécifiques à développer relatives à chacune des bonnes pratiques.

A. Au regard de la phase de conception et de planification



Source: PARN  Pôle Alpin d'Études et de Recherche pour la Prévention des Risques Naturels

Schéma 14 : diagramme en arbre des bonnes pratiques relatives à la phase de conception et de planification du cycle de mise en œuvre de la GIRN

1) Identifier les attentes en matière de GIRN au sein de la structure d'interface

Cette première étape explicite les bonnes pratiques qu'une institution doit mettre en œuvre avant de déposer son dossier de candidature afin de s'assurer que ses attentes sont en adéquation avec les principes fondamentaux de la GIRN.

Elle se doit donc de :

- **S'assurer que les attentes des acteurs de la structure soient en corrélation avec les principes fondamentaux stratégiques de la GIRN** en prenant comme source la première section de ce présent cadre de référence
- **S'informer sur les actions de GIRN qui ont déjà été réalisées et/ou qui sont en cours de réalisation à travers :**
 - ✓ la plateforme internet et les documents de capitalisation publiés par le réseau GIRN ;
 - ✓ les acteurs du réseau GIRN ;

afin de prendre connaissance du processus de mise en œuvre de la GIRN, et de ses potentiels impacts et limites ; mais aussi afin d'initier son intégration au sein du réseau.

- **S'assurer de la volonté des acteurs de la structure de s'impliquer durablement dans la GIRN à travers :**

- ✓ La mise en place d'une communication efficace et profitable avec toutes les parties prenantes de la structure (cf. réunions, newsletters courriers, etc. explicitant les enjeux de la GIRN et ses caractéristiques)
- ✓ L'organisation d'une réunion de validation de la candidature de la structure par ses élus

2) Définir la stratégie de GIRN du territoire d'intervention

Cette étape est la première étape proprement dite de mise en œuvre de la GIRN à l'échelle des TAGIRN et fait suite à la validation de leur entrée dans le réseau GIRN du massif.

La structure d'interface doit :

- **Impliquer les acteurs territoriaux centraux en :**

- ✓ Identifiant les différents acteurs du tissu social du TAGIRN potentiellement intéressés par la GIRN
- ✓ Initiating une communication efficace et profitable avec les acteurs identifiés, tout en tenant en compte de la manière dont chacun d'entre eux peut percevoir la GIRN

- **Mettre en place une institution de gouvernance opérationnelle (cf. comité de suivi transversale) de la GIRN en :**

- ✓ S'appuyant sur les acteurs centraux du territoire d'intervention et tout particulièrement ceux en charge de la gestion des risques naturels ;
- ✓ Explicitant de manière claire et précise le rôle de cette institution de suivi et de validation ;
- ✓ Veillant à ce que le taux de participation de ses membres soit élevé ;

... afin que les décisions prises par cette institution (cf. choix des territoires d'application, validation et réorientation stratégique des actions) soient représentatifs des attentes et des demandes du territoire

- **Construire la stratégie d'intervention sur la base du PRT** en consultant les acteurs locaux clés et en l'adaptant au contexte du territoire d'intervention afin que les actions qui en découlent puissent être en adéquation avec les problématiques locales

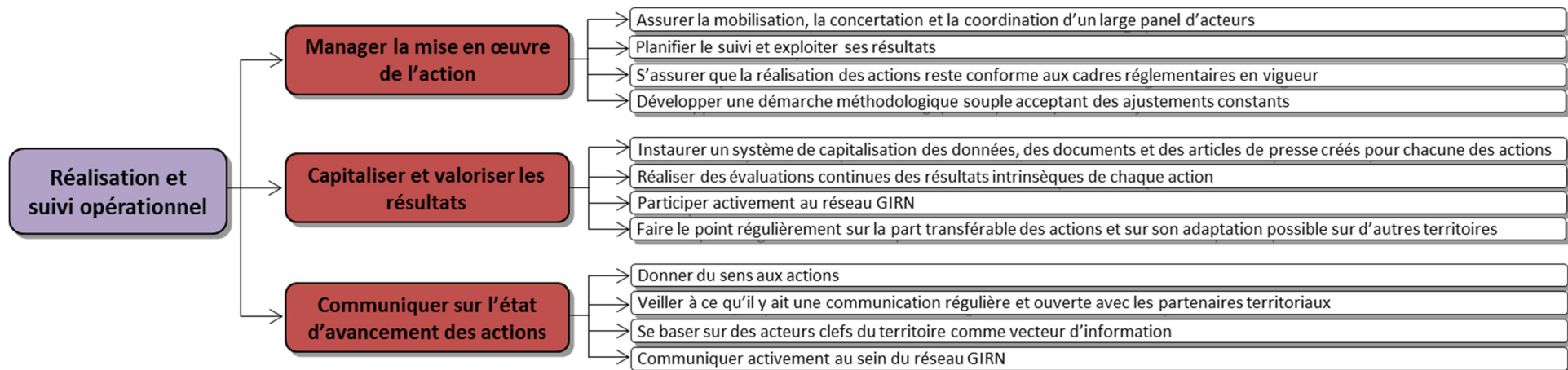
- **Veiller à ce que les moyens nécessaires à la réalisation de la stratégie soient disponibles** en affectant de façon adéquate les ressources (personnes, outils, moyens, ...) :
 - ✓ la structure porteuse doit s'appuyer sur un management de projet solide et reconnu dès le démarrage de l'opération via la mise en place d'une mission GIRN (chargé de mission et élu référent) sensibilisée aux principes spécifiques de la gestion intégrée des risques naturels
 - ✓ Les ressources financières doivent être évaluées de manière optimale afin de ne pas sous-dimensionner les actions (cf. risques de limitation et d'essoufflement de leur avancée, et potentielle perte de crédibilité locale de la GIRN)

3) Déterminer les besoins en GIRN des territoires d'application

- **Identifier les contraintes et les limites de la GIRN sur le territoire d'application en :**
 - ✓ Réalisant de manière détaillée et explicite le PRT 3 et 4 afin de pouvoir cibler au mieux les besoins, les attentes et les contraintes des territoires
 - ✓ Prenant en compte la mesure des conflits existants entre acteurs du territoire afin d'estimer si la GIRN, sujet anti-culturel, peut s'intégrer de manière optimale au sein d'un territoire et de son système d'acteur local
- **Mettre en place une gouvernance opérationnelle** (cf. groupe de travail) **de mise en œuvre des actions en :**
 - ✓ S'appuyant sur les acteurs territoriaux centraux que sont les collectivités et les institutions locales de la gestion des risques naturels ;
 - ✓ Prenant en compte les capacités réelles en ingénierie de projet du territoire d'application (cf. dimensionnement des actions) ;

... afin de pouvoir déterminer de manière consensuelle, concertée et itérative les actions de GIRN, leurs plans d'action et leurs modalités de réalisation
- **S'assurer que les enjeux des actions et les rôles de chacun des partenaires soient bien compris de tous** en étant explicite sur :
 - ✓ Les spécificités de mise en œuvre d'une action de GIRN
 - ✓ Les caractéristiques du processus décisionnel participatif et les modalités de mise en œuvre que cela nécessite
 - ✓ Le rôle de chacun des partenaires
 - ✓ Les objectifs et les effets attendus des actions à court, moyen et long terme
- **Initier une communication efficace et profitable avec toutes les parties prenantes du territoire** en les sensibilisant au concept et au vocabulaire de la GIRN qui peut parfois paraître complexe

B. Au regard de la phase de réalisation et de suivi opérationnel



Source: PARN  Pôle Alpes d'Etudes et de Recherche pour la Prévention des Risques Naturels

Schéma 15 : diagramme en arbre des bonnes pratiques relatives à la phase de réalisation et de suivi opérationnel des actions

1) Manager la mise en œuvre de l'action

- **Assurer la mobilisation, la concertation et la coordination d'un large panel d'acteurs clés du territoire** afin d'avoir un soutien local fort, de construire des actions adaptées au contexte, et de favoriser une acceptation large du projet à court, moyen et long terme en :
 - ✓ Ayant en amont de l'action une réflexion stratégique de concertation se basant sur les enseignements du diagnostic territorial
 - ✓ Ayant des activités avec des objectifs clairs et des effets visibles à court terme (le sens concret, l'opérationnalité et la visibilité des actions permettent d'encourager la mobilisation des acteurs locaux qui peuvent ainsi plus facilement percevoir les résultats concrets de leur implication)
 - ✓ Explicitant le processus d'élaboration de l'action, son avancement et le rôle de chacun des intervenants de manière claire et précise
 - ✓ Prenant en compte les attentes et les préoccupations des différents acteurs en matière de GIRN
 - ✓ Proposant des outils ayant un caractère concret et palpable permettant de renforcer l'adhésion des collectivités locales et la lisibilité des enjeux de la « GIRN » qui peut à bien des égards apparaître comme trop conceptuel

- **Planifier le suivi et exploiter ses résultats**
 - ✓ Définir des jalons de suivis de l'action
 - ✓ Réaliser un suivi-évaluation régulier des impacts de l'action sur le plan organisationnel et stratégique (cf. utilisation de la grille de suivi des actions de GIRN)
 - ✓ Faire des comptes rendus d'étape réguliers (fréquence au minimum annuelle) aux partenaires territoriaux rassemblant les résultats, les impacts, et les blocages de l'action
 - ✓ Veiller à ce que les nouveaux acteurs / partenaires intervenants au sein d'action de GIRN aient une vision claire et globale de la GIRN
- **S'assurer que la réalisation des actions reste conforme aux cadres réglementaires en vigueur** : une attention constante doit être portée à ce que les outils, les activités et les démarches développés soient en accord avec l'ensemble des cadres réglementaires
- **Développer une démarche méthodologique souple acceptant des ajustements constants** afin d'adapter au mieux l'action, ses outils et ses moyens à des critères, contraintes, paramètres ou besoins qui n'avaient pas été identifiés ou pris en compte au départ (cf. disponibilité des acteurs, contraintes techniques, ...) en :
 - ✓ Etant vigilant aux potentiels impacts négatifs et limitants
 - ✓ Prévoyant des actions correctives
 - ✓ Intégrant des inputs scientifiques plus systématiques

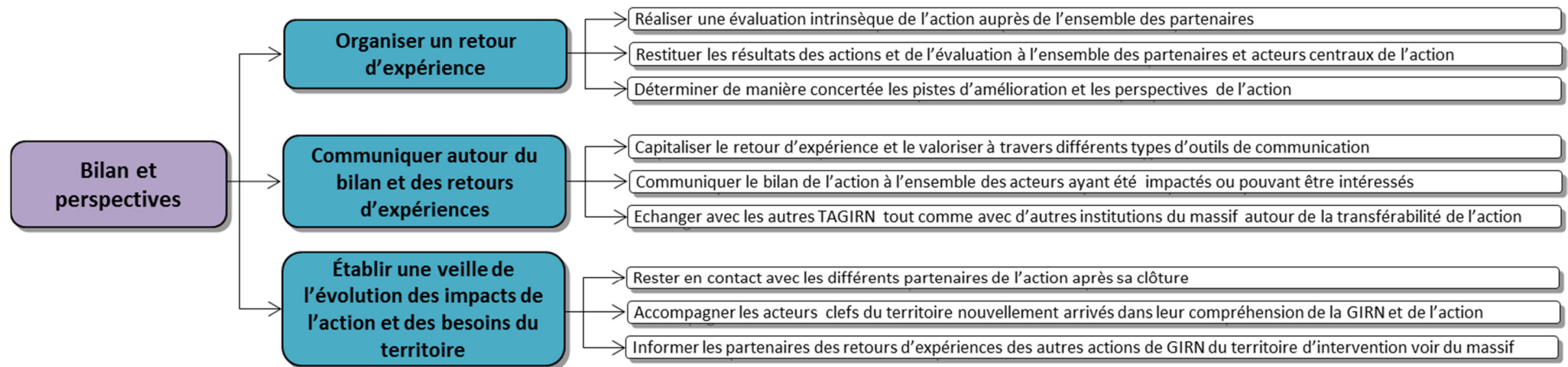
2) Capitaliser et valoriser les résultats

- **Instaurer un système de capitalisation des données, des documents et des articles de presse créés pour chacune des actions** à travers divers outils de capitalisation (cf. livrables, newsletters, site internet, etc.)
- **Participer activement au réseau GIRN à travers :**
 - ✓ La valorisation des résultats rendant compte des expériences
 - ✓ L'alimentation des outils de diffusions existants sur la GIRN (cf. plateforme internet)
- **Réaliser des évaluations continues des résultats intrinsèques de chaque action** afin de les capitaliser et de garder en mémoire l'historique des décisions prises tout au long de la réalisation de l'action
- **Faire le point sur la part transférable des actions et sur son adaptation possible à d'autres types de territoires**

3) Communiquer pour mieux avancer

- **Donner du sens aux actions** à travers :
 - ✓ L'utilisation d'un vocabulaire compréhensible par tous les acteurs territoriaux impliqués ou concernés par des démarches de GIRN ; un message compris est un message qui passe
 - ✓ La définition d'outils et de moyens de restitution, d'information et de sensibilisation adaptés au public ciblé
- **Veiller à ce qu'il y ait une communication régulière et ouverte avec les partenaires territoriaux** autour des actions de GIRN en :
 - ✓ Mettant en place des dispositifs et des mécanismes d'information réguliers, même en cas de blocage ;
 - ✓ S'assurant qu'un nouvel intervenant (élu, agent technique, chercheur, ...) connaisse l'historique, les enjeux, les objectifs, etc. de l'action à laquelle il va participer ;
 - ✓ Allant à leur rencontre sur leur lieu de travail ;.... afin de préserver leur compréhension de l'action et ainsi leur mobilisation
- **Se baser sur des acteurs clefs du territoire croyant au concept de GIRN comme vecteur d'information** : ces acteurs clefs doivent être reconnues comme tels sur le territoire d'intervention et doivent aussi savoir vulgariser le concept de GIRN et ses effets
- **Communiquer activement au sein du réseau GIRN afin** :
 - ✓ D'échanger sur les retours d'expériences ; et de pouvoir ainsi avoir des pistes permettant d'éviter des blocages et/ou de visualiser de potentiels impacts limitants
 - ✓ De pouvoir développer des actions inter-TAGIRN

C. Au regard de la phase du bilan et des perspectives



Source: PARN  Pôle Alpin d'Études et de Recherche pour la Prévention des Risques Naturels

Schéma 16 : diagramme en arbre des bonnes pratiques relatives à la phase de réalisation et de suivi opérationnel des actions

1) Organiser un retour d'expérience

- **Réaliser une évaluation intrinsèque** (cf. grille d'évaluation) et **restituer les résultats de l'action** afin de recueillir, analyser et partager les avis, les impressions, et les enseignements tirés des actions par les acteurs territoriaux
- **Déterminer de manière concertée les pistes d'amélioration et les perspectives de l'action** en tenant bien compte des impacts positifs (directs et indirects), négatifs et limitants des actions

2) Communiquer autour du bilan des retours d'expériences

- **Capitaliser le retour d'expérience et le valoriser à travers différents types d'outils de communication**
- **Communiquer le bilan de l'action à l'ensemble des acteurs ayant été impactés ou pouvant être intéressés par l'action**
- **Echanger avec les autres TAGIRN tout comme avec des institutions du massif potentiellement intéressées** autour de la transférabilité de l'action sur d'autres territoires

3) Établir une veille de l'évolution des impacts des actions et des besoins du territoire d'application

- **Rester en contact avec les différents partenaires de l'action après sa clôture** afin d'estimer si des améliorations sont à apporter et/ou de nouveaux besoins ne sont pas apparus
- **Accompagner si nécessaire les acteurs clefs du territoire nouvellement arrivés** (cf. élus, agents territoriaux, ...) **dans leur compréhension de la GIRN et de l'action développée** afin de s'assurer de la durabilité de la GIRN et de ses outils sur le territoire
- **Informers les partenaires de la GIRN du territoire de l'action des retours d'expériences et des résultats d'autres actions de GIRN** qui pourraient susciter leur intérêt

IV. BONNES PRATIQUES RELATIVES AUX CHAMPS D'APPLICATION DE LA GIRN

A. Actions relatives à la mémoire et à la culture locale du risque

- **Prendre le temps de s'assurer de l'adhésion pleine et entière de l'ensemble des collectivités locales à la réalisation d'événementiels sur une thématique** telle que celle des risques naturels
- **Impliquer, même de manière indirecte, tous les acteurs de la gestion des risques** afin qu'ils puissent s'exprimer sur leur conception de la gestion des risques, et générer ainsi des échanges constructifs avec par exemple la population et/ou les socio-professionnels du tourisme en montagne
- **Prendre en compte les précédentes campagnes d'information sur les risques réalisées sur le territoire** afin de contrôler la cohérence du message « risques naturels »
- **Traiter de la problématique de la prévention des risques de manière positive et non anxiogène, en l'associant à des aménités du territoire** : patrimoine naturel, paysager, culturel, sportif, etc.
- **Communiquer largement aussi bien en amont de l'événement que pendant** auprès du public cible afin de faire en sorte d'attirer et d'impliquer un grand nombre de personnes
- **Dans le cas de formations :**
 - ✓ Adapter le format au nombre de participants et au public cible (scolaires, élus, grand publics, ou socio-professionnels)
 - ✓ Travailler avec un/des formateur(s) aguerri(s) et avisé(s) aux principes de la GIRN

B. Actions relatives à l'amélioration et à la coordination des acteurs de la gestion des risques

- **Intégrer les acteurs de la gestion des risques naturels dans toutes les phases de développement de l'action** afin :
 - ✓ D'engendrer une concertation technique locale constructive et innovante
 - ✓ De générer des interactions nouvelles et porteuses de visions co-construites

- **Intégrer de nouveaux acteurs territoriaux, non impliqués directement dans la gestion des risques, au sein des réunions d'échanges et de concertation**
- **Faire animer les réunions de coordination par un acteur territorial neutre** afin qu'il puisse jouer le rôle de médiateur si nécessaire et de ce fait ne pas être pris à partie par les participants
- **Mutualiser les informations et les expériences des différents acteurs de la gestion des risques**
- **Co-construire les outils opérationnels de l'action avec l'ensemble des acteurs de la gestion des risques naturels du territoire**

C. Actions visant le développement d'une meilleure connaissance de la vulnérabilité aux aléas

- **Impliquer des acteurs scientifiques afin de pouvoir :**
 - ✓ Développer de nouvelles méthodologies d'actions adaptées aux territoires et à leurs acteurs
 - ✓ Préconiser des solutions techniques
 - ✓ Produire des données scientifiques pouvant encourager la mise en place d'outils réglementaires de gestion des risques et / ou les alimenter de nouvelles données ou connaissances
- **Développer un travail collaboratif et participatif entre acteurs territoriaux** (cf. acteurs de la gestion des risques, socio-professionnels, etc.), **prestataires, et / ou scientifiques** permettant d'élaborer des propositions techniques innovantes et efficaces
- **Restituer les travaux auprès des acteurs territoriaux et extraterritoriaux impliqués dans l'étude** afin qu'ils puissent se les approprier, et que les recommandations soient plus facilement suivies
- **Capitaliser les données concernant les savoir locaux recueillies dans le cadre de l'action**

D. Actions en lien avec la prospective territoriale

Ce champ d'intervention n'a pas été mis en œuvre au cours de la phase pilote de la GIRN (2009-2013). Néanmoins il a vocation à être fortement développé dans le cadre de la programmation CIMA-POIA "2014-2020".

Ce paragraphe sera alimenté ultérieurement par les retours d'expériences des futurs TAGIRN.

E. Actions intégrées au sein d'autres thématiques territoriales

- **Sensibiliser la structure organisatrice ainsi que l'ensemble des partenaires de l'action au concept de GIRN**
- **Se coordonner avec la structure organisatrice afin d'intégrer au mieux la sous action « GIRN » dans la logique générale de l'action**
- **Prendre garde à ce que les principes fondamentaux de la GIRN soient respectés** malgré le fait que l'action ne soit pas portée par la mission GIRN
- **Veiller à communiquer activement sur l'action au sein du réseau GIRN même si elle n'est pas directement issue du TAGIRN**

ANNEXES

ANNEXE 1 : TABLEAU DES OBLIGATIONS LEGALES DES ACTEURS DE LA GESTION DES RISQUES NATURELSII

ANNEXE 2 : GRILLE DE SPECIFICATION DES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA GIRNIII

ANNEXE 3 : TABLEAU DE REFERENCE DES BONNES PRATIQUES DE GESTION OPERATIONNELLE VI

ANNEXE 1 : TABLEAU DES OBLIGATIONS LEGALES DES ACTEURS DE LA GESTION DES RISQUES NATURELS

Phases de gestion du risque	Mission de l'Etat représenté par le préfet	Missions de la commune, sous la responsabilité du Maire	Missions des EPCI, application du principe de spécialité	Missions des collectivités (Conseils Régionaux et Gx)	Missions du citoyen
Règle générale	AFFICHER le risque appartient à l'Etat	PREVENIR le risque appartient à la commune	EPCI responsable de la mise en œuvre des mesures appropriées	Pas de compétence obligatoire	
Analyse du risque	Evaluation et localisation des risques	Pas d'obligation légale			
Aménagement	SGAR : assiste le préfet de région dans l'exercice de ses fonctions Mise en œuvre des PPR	Obligation d'intégrer les connaissances du risque dans le document d'urbanisme de référence (PLU) et d'instruire les PCS au regard du risque même en l'absence de PPR ou de prise en compte du risque dans le document d'urbanisme (art. R111-2 du code de l'Urbanisme)	Pas d'obligation légale	Conseil régional : SCOT, SRA, ... Conseil Généraux : Schémas de gestion des routes, ...	Travaux et études rendus obligatoires par le PPR
Gestion du territoire	- Suivre la mise en place des PPR - Contrôle de légalité sur les documents d'urbanisme		Obligation de prendre en compte les risques dans la gestion du territoire via le SCOT	Pas de compétence obligatoire	
Information préventive - de la population - Des mairies	Obligation de diffuser l'information générale sur les risques - DDRM - AZI - PAC (ex DCS)	- Pouvoir de police du maire - A partir du PAC, obligation de conduire l'information préventive (DICRIM, réunions publiques, repères de crues, ...)	Possibilité de conduire l'information préventive " intercommunale " (DICRIM Intercommunaux)	Pas de compétence obligatoire	Via l'IAL (vendeur – bailleur)
Prévision / Alerte	Prescrit et impose les actions	Pas d'obligation légale			
Gestion de la crise	- Plans de secours dans le département (cf. plan ORSEC) - Direction des opérations quand l'événements dépasse les moyens de la commune	- Pouvoir de police du maire - Elaborer le PCS ou PICS - Direction des opérations quand moyens suffisants et événements circonscrits à la commune	Possibilité d'élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)	- Financement du SDIS via CG - Plan de sauvegarde pour éléments sous la responsabilité CG et CR (routes, lycées, collèges, ...)	Démarches rendues obligatoires par le PPR
Retour d'expérience	Pas d'obligation légale				
Responsabilités	Responsabilité de l'Etat et/ou de la collectivité peut être engagée pour absence ou insuffisance de mesures de prévention (Police générale ou Urbanisme)				Via l'IAL

Source : guide à l'usage des élus de la région PACA modifié par le PARN

ANNEXE 2 : GRILLE DE SPECIFICATION DES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA GIRN

PRINCIPES FONDAMENTAUX	CRITERES	INDICATEURS
Gouvernance opérationnelle par une structure d'interface légitime et représentative	1. Spécificités institutionnelles (type et rôle) de la structure	<ul style="list-style-type: none"> - La structure est représentée par des élus locaux et possède des services techniques - La structure délibère de manière régulière sur ses stratégies d'intervention et ses démarches - La structure est reconnue par les services techniques et les institutions publiques
	2. Capacités de mise en œuvre de stratégies / d'actions intercommunales et pluri-acteurs	<ul style="list-style-type: none"> - La structure démontre ses capacités d'accueil et de déploiement d'une ingénierie de projet adéquate sur le long terme - La structure présente un volontarisme politique et technique constant et renouvelé à travailler autour des risques naturels de manière intégrée - La structure déploie ses capacités en matière de gestion des risques naturels de manière pérenne - Les ressources sont utilisées de manière optimale
	3. Implication dans des champs d'intervention multiples	<ul style="list-style-type: none"> - La structure se positionne et s'implique de manière active dans des réseaux d'acteurs divers - La structure déploie ses capacités et son expertise sur plusieurs champs d'intervention - Des stratégies spécifiques et construites sont mises en œuvre pour chacun des champs d'intervention
Ancrage territorial des actions	1. Identité territoriale cohérente et pertinente	<ul style="list-style-type: none"> - Le territoire présente une unité géographique, administrative, économique, sociale et culturelle - Le territoire présente un système d'acteurs pluriel (associations, institutions publiques, ...) permettant le développement d'une dynamique territoriale active - Les caractéristiques du territoire vis-à-vis des risques sont adéquates à la mise en place d'une démarche intégrée des risques naturels
	2. Volontarisme territorial	<ul style="list-style-type: none"> - Les collectivités territoriales et les partenaires territoriaux de la gestion des risques naturels sont volontaires et s'impliquent activement dans la détermination et la mise en œuvre des actions de GIRN - Les partenaires territoriaux démontrent leur volonté de travailler de manière pérenne autour de la mutualisation des connaissances et du retour d'expérience - Des acteurs extérieurs à la gestion des risques naturels s'engagent et s'impliquent dans les actions de GIRN de leur territoire
	3. Sensibilité territoriale face aux risques	<ul style="list-style-type: none"> - L'acceptation territoriale des risques est renforcée - L'emploi d'outils régaliens de gestion des risques naturels est conforté - Les activités déployées prennent en compte la complexité du territoire et les impacts des risques naturels en son sein

Co-construction partenariale de la stratégie d'intervention / des actions	1. Démarche méthodologique adaptée aux contraintes territoriales et aux principes de la GIRN	<ul style="list-style-type: none"> - La stratégie d'intervention / les actions sont développées selon une démarche itérative souple et flexible acceptant des ajustements méthodologiques constants - La stratégie d'intervention / les actions sont cohérentes avec les moyens humains, techniques et financiers du territoire et cela tout au long du processus de réalisation - La structure opérationnelle contribue au suivi évaluation continu des actions - Des mesures sont mises en places pour atteindre une efficacité optimale - Des stratégies sont mises en place pour parer les difficultés de réalisation des actions
	2. Réponse à des besoins définis dans une démarche partenariale	<ul style="list-style-type: none"> - Le processus de réalisation de la stratégie d'intervention et de ses actions est développé sur la base de démarches de concertation impliquant un large panel de partenaires territoriaux (acteurs territoriaux de la gestion des risques, et acteurs de la vie économique et sociale) - Toutes les étapes clefs de la détermination de la stratégie d'intervention et de la gestion des actions (élaboration, mise en œuvre et bilan) sont débattues puis validées par les partenaires territoriaux - La stratégie d'intervention et les actions sont cohérentes avec la stratégie de développement territorial et s'y intègrent
	3. Mutualisation des données et des réflexions au sein du réseau GIRN de l'échelle territoriale à l'échelle interrégionale	<ul style="list-style-type: none"> - L'élaboration et la réalisation de la stratégie d'intervention et de ses actions sont capitalisées - Une stratégie de communication et d'information autour de la stratégie d'intervention et de l'avancement des actions est développée - La structure opérationnelle participe activement à faire connaître la GIRN de l'échelle régionale, interrégionale et nationale
Effets sur la durabilité du développement économique et environnemental des territoires	1. Amélioration de la gouvernance territoriale	<ul style="list-style-type: none"> - Les actions entreprises permettent une amélioration de la coordination et de la concertation communale, intercommunale et interservices de gestion des risques naturels - Les actions entreprises permettent une implication sociétale renforcée d'un large panel d'acteurs (acteurs du risque et acteurs du territoire) partageant une vision commune de la gestion des risques naturels - Les actions entreprises permettent l'amélioration de la gouvernance sur le long terme
	2. Amélioration de la résilience territoriale	<ul style="list-style-type: none"> - Les actions entreprises permettent l'accroissement de la cohésion communale et intercommunale de prise en compte des risques naturels - Les actions entreprises permettent de renforcer la culture du risque du système d'acteur local - Les actions entreprises permettent de développer des outils et des démarches prospectives sur les catastrophes naturelles à venir afin de mesurer et stimuler les capacités de retour à la normale (fonctionnement, activités, accessibilités, etc.)
	3. Réduction de la vulnérabilité (territoriale individuelle et/ou collective) face aux aléas	<ul style="list-style-type: none"> - L'action entreprise accroît les connaissances concernant la vulnérabilité organisationnelle et physique du territoire face aux aléas - L'évaluation de la vulnérabilité et des stratégies de gestion est faite de manière participative en intégrant les savoirs locaux - L'action entreprise permet de renforcer les connaissances des acteurs territoriaux dans le domaine de la gestion des risques naturels

	4. Développement de démarches intégrées transversales	<ul style="list-style-type: none"> - Les actions entreprises favorisent l'intégration de la GIRN dans la dynamique de développement local - Les territoires d'application de la GIRN et les structures opérationnelles s'intègrent dans le réseau GIRN régional et interrégional - Les actions entreprises s'impliquent et s'intègrent dans des actions transversales ayant des enjeux territoriaux
	5. Viabilité des actions et de leurs impacts	<ul style="list-style-type: none"> - Les outils et les moyens développés ainsi que les décisions prises sont viables - Les structures opérationnelles territoriales et supra territoriales s'approprient la GIRN et la priorisent comme un enjeu majeur du développement du territoire - Les impacts négatifs sont évités ou atténués - Les impacts positifs indirects sont pris en compte et intégrés dans la logique de projet
Intégration de l'ensemble des temps de gestion des risques naturels (prévention, alerte, crise, réparation)	1. Décloisonnement des champs de gestion des risques naturels	<ul style="list-style-type: none"> - Les différents temps de gestion des risques naturels ainsi que leurs interactions sont analysés dans leur ensemble - L'analyse et l'approche multirisques sont renforcées
	2. Développement d'une synergie entre les acteurs de la gestion des risques sur l'ensemble du cycle à visé sur le long terme	<ul style="list-style-type: none"> - Une dynamique de réflexion et de concertation concernant l'ensemble des prismes de la gestion des événements est établie en dehors d'un contexte de crise - La coordination entre les acteurs de la gestion des risques naturels est améliorée sur l'ensemble des temps du cycle de gestion - La prise en compte du risque de manière transversale en amont de projets de développement territoriaux est améliorée
	3. Développement d'outils, de démarches et d'approches techniques intégrés	<ul style="list-style-type: none"> - Les outils, les démarches et les approches techniques développées impactent l'ensemble des prismes de la gestion des risques - Les outils, les démarches et les approches techniques développées sont validés et approuvés par l'ensemble des acteurs de la gestion des risques
Développement d'actions innovantes	1. Réponse à un besoin des territoires non solutionné en complément à la gestion régaliennne des risques	<ul style="list-style-type: none"> - Le développement de thématiques innovantes pour le territoire vient en complément à la gestion régaliennne des risques - Les pistes d'amélioration innovantes fournies sont en corrélation avec les besoins des territoires - Les pistes d'amélioration sont adaptées au contexte territorial
	2. Expérimentation de nouvelles pratiques de gestion des risques naturels	<ul style="list-style-type: none"> - La démarche, les outils et les moyens déployés sont innovants pour le territoire - Les actions mises en œuvre sont multisectorielles - Le partage d'expérience est renforcé
	3. Promotion d'implications interdisciplinaires au sein des actions entreprises	<ul style="list-style-type: none"> - Une démarche d'interface science-territoire est développée - Des méthodologies scientifiques et / ou techniques innovantes sont mises en œuvres

ANNEXE 3 : TABLEAU DE REFERENCE DES BONNES PRATIQUES DE GESTION OPERATIONNELLE

